



le bec et les pattes jaunes, par contre nous trouvons ici les trois monts verts. Enfin signalons encore un petit fanion de cavalerie de 1702 à 1750 environ, dont la grue sur trois monts, est d'un très bon dessin (fig. 142).



Fig. 142.

Bannière de Gessenay du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

Ces quatre drapeaux sont conservés aux archives de Gessenay. Ils nous ont été signalés par M. Robert Marti-Wehren, instituteur à Berne, qui a eu l'obligeance de nous en communiquer les photographies que nous avons reproduites ici.

(A suivre).



Fig. 143.

Fanion de cavalerie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Miscellanea

**Enseigne armoriée.** — Nombre d'armoiries bourgeoises ont pour origine des enseignes d'auberge.

Les enseignes portant des armoiries autres que celles d'Etats ou de Communes sont plus rares, M. le Dr René Meylan en a reproduit une dans les *Archives* de 1920 (page 144).

Voici un autre exemple, consigné dans un contrat du 31 mai 1776, reçu par M. Jean-Louis Duby, notaire à Genève : Noble Jean-Daniel de Turrettin, Seigneur de Turrettin, amodie à honorable Pierre Duboule, communier de Penay, la gabelle et le droit de tenir logis sur le fief et juridiction dudit Seigneur, pour quatre ans, et pour le prix de deux bons chapons gras, à délivrer au Seigneur aux fêtes de Noël de chaque année, et en outre sous la condition pour l'amodiataire « de faire établir une enseigne au-devant de sa maison, où seront peintes les armes de Turrettin, laquelle enseigne appartiendra audit Seigneur de Turrettin », etc.

Combien de temps cette enseigne subsista-t-elle ? On l'ignore ; elle dut disparaître au plus tard à la révolution, car les citoyens français de Vernier, qui, en décembre 1794, méditaient « avec la généreuse fureur d'un peuple libre », de raser les fourches patibulaires du fief de Turrettin n'auraient pas laissé subsister un emblème aussi contraire à la « sainte cause de l'Égalité ».

**Wappenbuch von Aurelian zur Gilgen.** — Zweck dieser Zeilen ist die Geschichtsfreunde und Heraldiker auf ein prächtiges Werk aufmerksam zu machen, welches sich in der reichhaltigen waadtländischen Kantonsbibliothek zu Lausanne befindet, unter : F 637 — zur Gilgen (Aurelian) ; Armes des familles bourgeois de Lucerne, avant et après la bataille de Sempach (1386) ou qui demeuraient à Lucerne. (mrs. 1673-1718, 1 vol. in folio) ein Folioband von 500 Seiten (20×32 cm.) in Ledereinband mit dem Ex-libris des berühmten Historikers Frédé-

ric de Gingins. — Auf Seite 1, diese ganz füllend befindet sich das Wappen des Erstellers Aurelian zur Gilgen; auf Seite 10 dasjenige des Standes Luzern, darunter steht geschrieben: « Wapen etwelch ältesten geschlächter so theils vor so theils nach der Sempacher Schlacht Burger und... zu Luzern gesässen. » Von Seite 11-286 befinden sich ca. 2500 Voll Wappen (Grösse 60×30 mm), jeweils geordnet nach Rangstufen und Bannerschaften. Unter jedem Wappen befindet sich der Name des zugehörigen Geschlechtes. Die Seiten 297-352

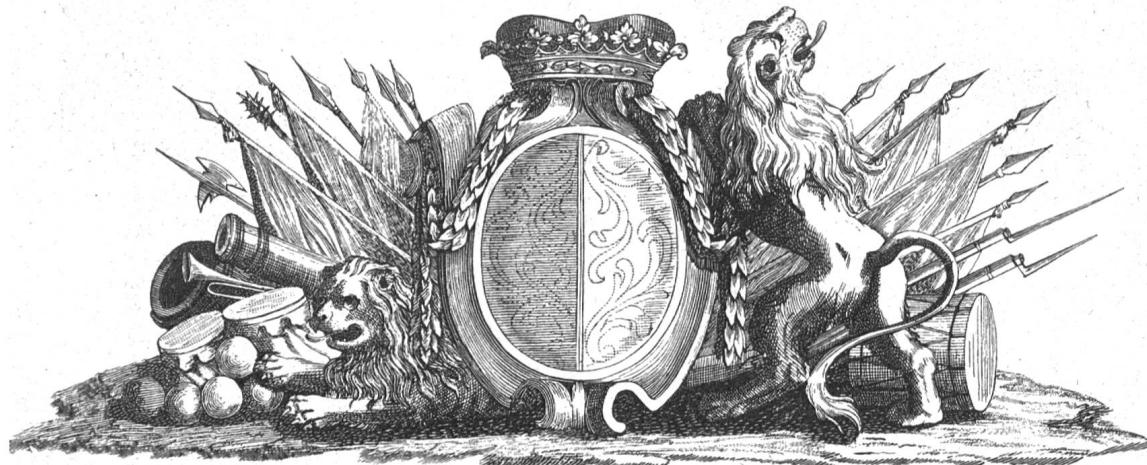


Fig. 144

enthalten genealogische Arbeiten über die Familien: Hertenstein, Pfyffer, etc., hierauf folgen eine Menge Register von Grafen, Edelleuten, Ratslisten, Vogtverzeichnissen und Steuerrödeln. Auf Seite 79-88 sind Kopien von 30 eroberten Fahnen.

Ernst Gut.

**Luzerner Standeswappen von 1792.** — Diese hübsche Cartouche des Luzerner Standeswappens schmückt den « Elevationsplan der Stadt Luzern » aus der

Vogelschau, den Grossrat und Landeshauptmann Franz Xaver Schumacher (1755-1808), 1792, in vier Folio-blättern herausgegeben und durch Jakob Joseph Clausner aus Zug hat stechen lassen (fig. 144).

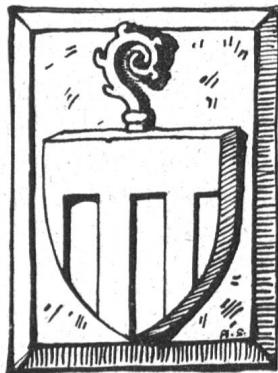


Fig. 145.

Armoiries de Benoit de Montferrand, Château de Lucens.

**Armoiries de Benoît de Monferrand à Lucens.** — Les caves du château de Lucens qui furent voûtées après coup par l'évêque Benoît de Monferrand (1476-1491) portent encastrées à leur sommet des pierres sculptées aux armes de cet évêque (*pallé d'or et de sable au chef de gueules*). L'écu est surmonté de la crosse. M. Aug. Schmid, peintre, a bien voulu faire pour les *Archives* le dessin que nous reproduisons ici (fig. 145). Nous l'en remercions vivement.

D.